

	DIRECTION DES RISQUES PROFESSIONNELS	
	DEMANDE D'AVIS A LA CNIL	Page : 1/6
	Construction d'une base décisionnelle AT/MP	Révision 3 Le : 26/08/2005

1 ARCHITECTURE APPLICATIVE

La base décisionnelle AT/MP s'inscrit dans les standards technologiques utilisés pour le Système National d'Information Inter-Régimes de l'Assurance Maladie qui a fait l'objet d'une précédente déclaration.

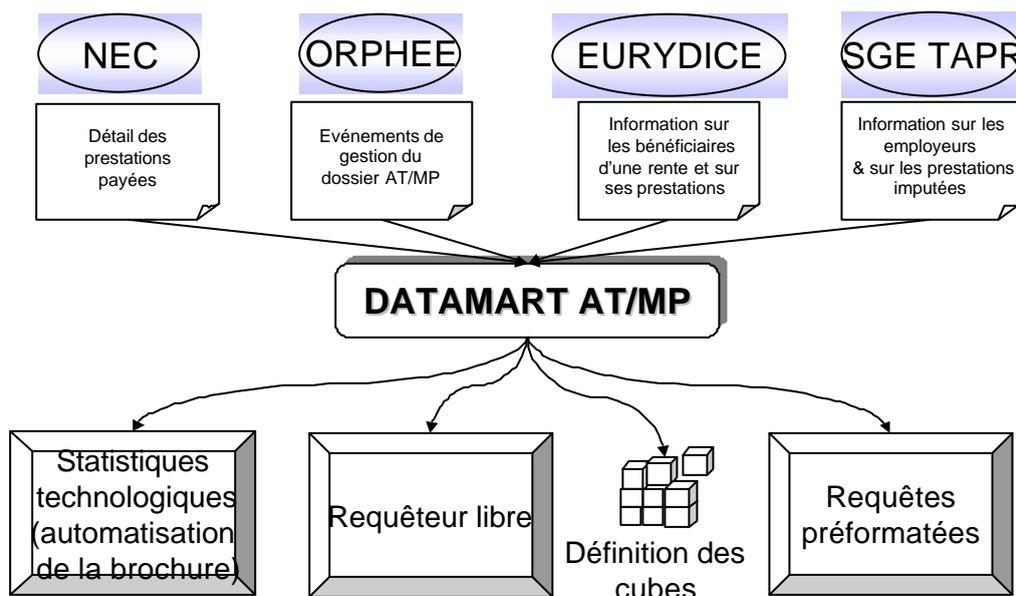
1.1 Schéma Général

Les flux de données alimentant la base décisionnelle AT/MP sont au nombre de 4 :

Détail des prestations payées	→ NEC
Evénements de gestion du dossier AT/MP	→ ORPHEE
Information sur les bénéficiaires d'une rente et sur ses prestations	→ EURYDICE
Information sur les employeurs et sur les prestations imputées	→ SGE TAPR

L'ensemble des ces données alimente la base décisionnelle AT/MP. La cohérence des informations présentes dans les flux est assurée par le NIR anonymisé. Les informations sont proposées à la restitution utilisateur suivant différents principes et technologies :

- Requête libre
 - Relationnel (« requêteur libre »)
 - Multidimensionnel (« Cubes »)
- Requête assisté
 - Tableaux de bords (« Statistiques technologiques »)
 - Requêtes Pre-Formatées



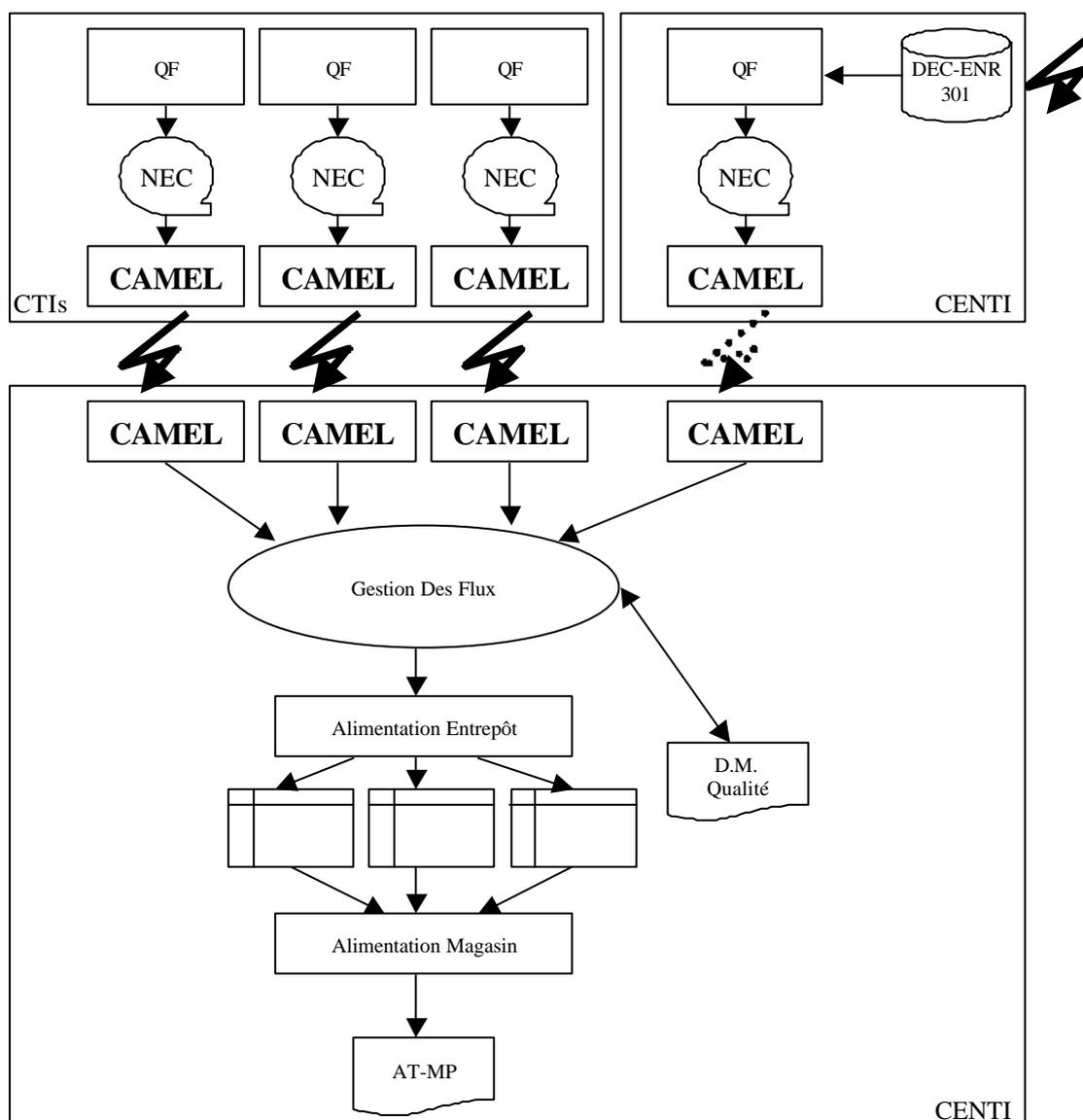
	DIRECTION DES RISQUES PROFESSIONNELS	
	DEMANDE D'AVIS A LA CNIL	Page : 2/6
	Construction d'une base décisionnelle AT/MP	Révision 3 Le : 26/08/2005

1.2 Alimentation NEC

Les détails de prestations payées sont véhiculés dans la norme d'échange NEC; émis par les Centres de Traitement Informatiques ; anonymisé par CAMEL.

Le transport est sécurisé par ce même outil.

Les données sont réceptionnées par le Centre National de Traitement Informatique par l'outil CAMEL et alimentent la base décisionnelle AT/MP via l'entrepôt de données SNIIRAM.



	DIRECTION DES RISQUES PROFESSIONNELS	
	DEMANDE D'AVIS A LA CNIL	Page : 3/6
	Construction d'une base décisionnelle AT/MP	Révision 3 Le : 26/08/2005

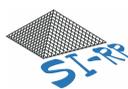
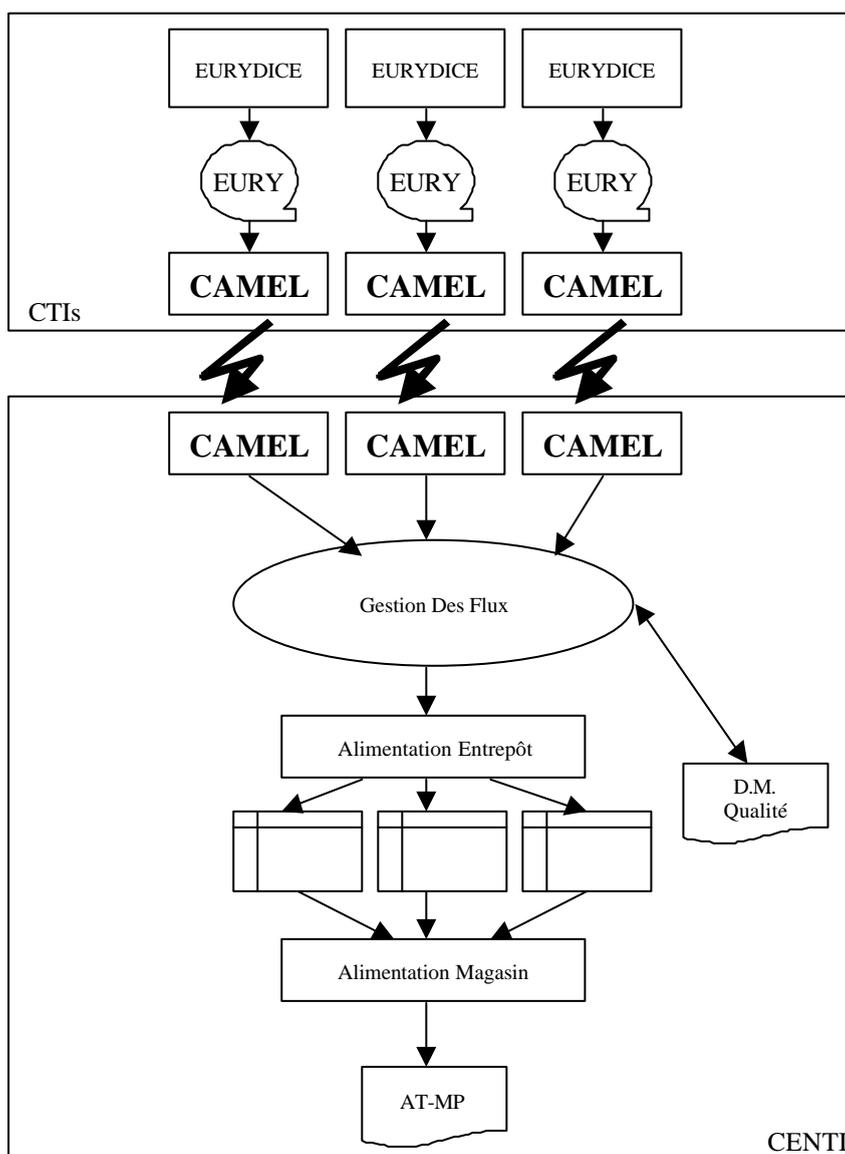
1.3 Alimentation EURYDICE

Les informations sur les bénéficiaires d'une rente et sur ses prestations sont véhiculés dans une norme d'échange spécifique EURYDICE, émise par les Centres de Traitement Informatiques ; anonymisée par CAMEL.

Le transport est sécurisé par ce même outil.

Les données sont réceptionnées par le Centre National de Traitement Informatique par l'outil CAMEL et alimentent la base décisionnelle AT/MP via l'entrepôt de données SNIIRAM.

Une anonymisation de 2^{ème} niveau est effectuée afin de renforcer l'anonymisation initiale et de garantir la cohérence avec données des autres flux.



	DIRECTION DES RISQUES PROFESSIONNELS	
	DEMANDE D'AVIS A LA CNIL	Page : 4/6
	Construction d'une base décisionnelle AT/MP	Révision 3 Le : 26/08/2005

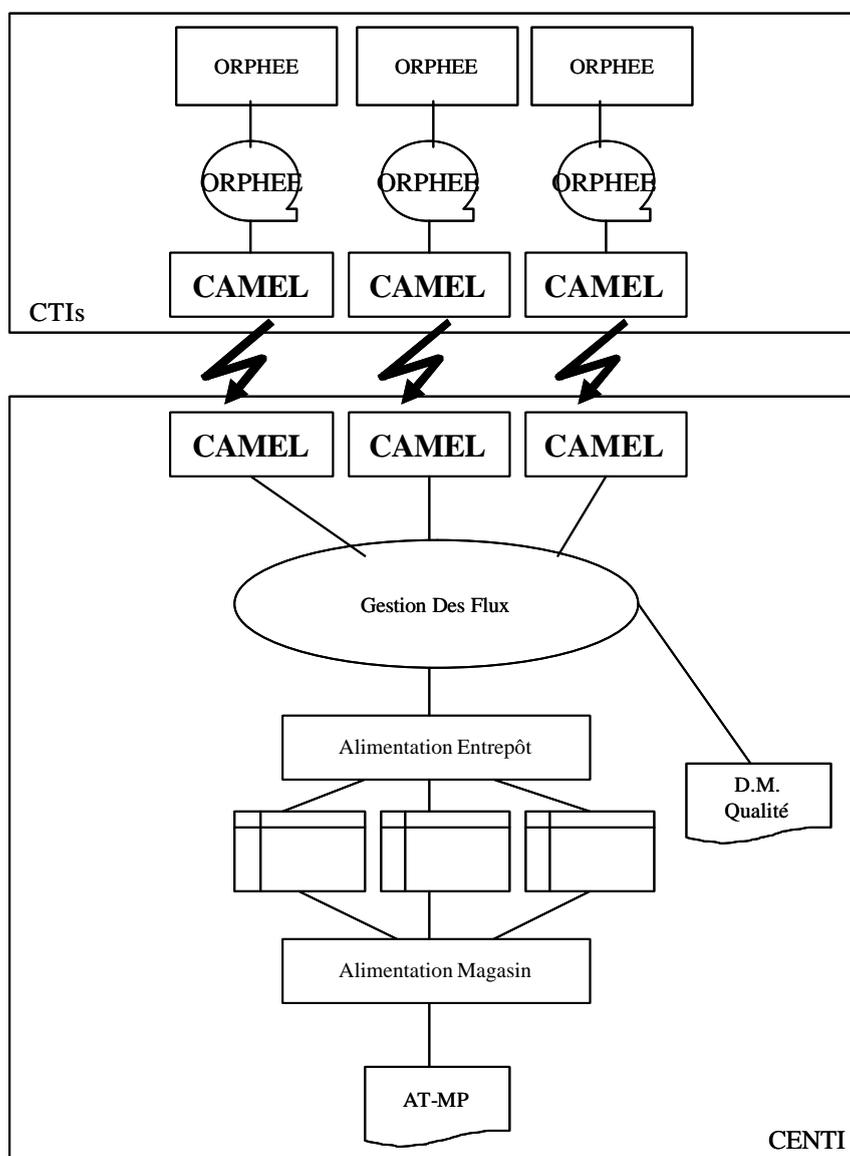
1.4 Alimentation ORPHEE

Les événements de gestion du dossier AT/MP sont véhiculés dans une norme d'échange spécifique ORPHEE, émise par les Centres de Traitement Informatiques ; anonymisée par CAMEL.

Le transport est sécurisé par ce même outil.

Les données sont réceptionnées par le Centre National de Traitement Informatique par l'outil CAMEL et alimentent la base décisionnelle AT/MP via l'entrepôt de données SNIIRAM.

Une anonymisation de 2^{ème} niveau est effectuée afin de renforcer l'anonymisation initiale et de garantir la cohérence avec données des autres flux.



	DIRECTION DES RISQUES PROFESSIONNELS	
	DEMANDE D'AVIS A LA CNIL	Page : 5/6
	Construction d'une base décisionnelle AT/MP	Révision 3 Le : 26/08/2005

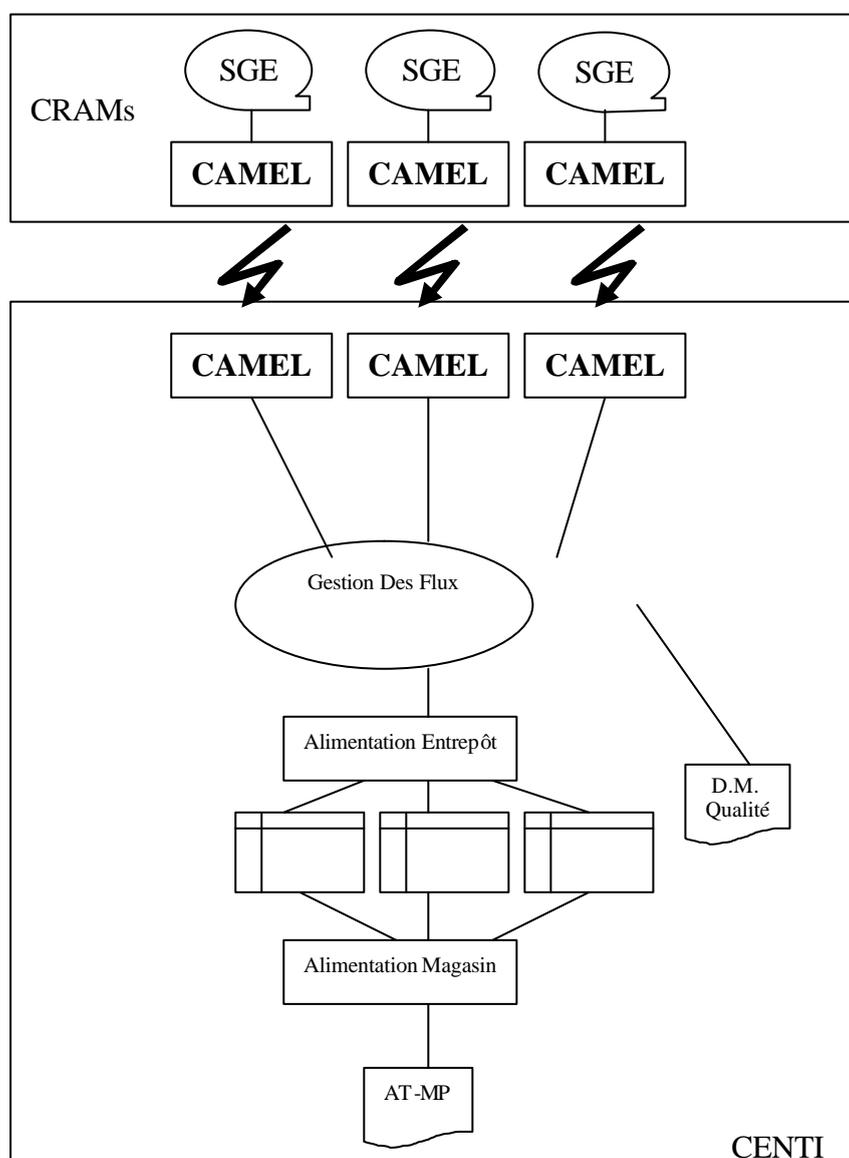
1.5 Alimentation SGE

Les informations sur les employeurs et sur les prestations imputées sont véhiculées dans une norme d'échange spécifique SGE ; émise par les Caisses Régional d'Assurance Maladie ; anonymisée par CAMEL.

Le transport est sécurisé par ce même outil.

Les données sont réceptionnées par le Centre National de Traitement Informatique par l'outil CAMEL et alimentent la base décisionnelle AT/MP via l'entrepôt de données SNIIRAM.

Une anonymisation de 2^{ème} niveau est effectuée afin de renforcer l'anonymisation initiale et de garantir la cohérence avec données des autres flux.



	DIRECTION DES RISQUES PROFESSIONNELS	
	DEMANDE D'AVIS A LA CNIL	Page : 6/6
	Construction d'une base décisionnelle AT/MP	Révision 3 Le : 26/08/2005

2 ARCHITECTURE ACCES

La base de données décisionnelle AT/MP est dans un environnement de restitution (c.f. Architecture du site de production : E10K restitution)

L'infrastructure d'accès et les outils proposés sont identiques à ceux du SNIIRAM :

- ✓ Sécurité accès
 - accès aux données via un portail fédérateur
 - serveur d'habilitation spécifique GESCAS (annuaire LDAP)
 - habilitation suivant profils SNIIRAM

- ✓ Outils
 - Requêtage (Business Objects)
 - Analyse multidimensionnelle (Oracle OSA)
 - Analyse géographique (Claritas MAPXtreme)
 - Datamining (SPSS Clementine)

